

1682 Juni 27., Zug

A

SCHREIBEN [VOM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN
AN DEN FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT DE GRAVEL]

"Nous avons recut un refus du Conte [Giovanni Francesco] A r e s e [des a.o. mail./span. Ambassadeurs] sur cette Matiere [- Bündnis- bzw. Pensionenfragen -]¹, Comme V.Ex. aura appris en ma lettre² par ce dernier ordinaire Mes seigneurs et superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] Jugoient, que ledit Conte arrese sur la ...³ Declaration qu'on luy a faict de demeurer simplement⁴ aux frais Teneurs de [l']Ailliances et auroit este obligé de payer les pentions de la part de son Maistre [gemeint K a r l II. von Spanien], a moins que de renoncer a Celle de Mylan C'est en quoy on battera a la fin Et Comme il y a deux Pentions d'espagne ... pour nostre Canton ...⁵, Mes superieurs Contribueroient [donc] Volontiers a les pouvoir obtenir pour mellieure satisfaction de nostre Canton et de nos Gens, sans laesion de celle [gemeint die Allianz] de la france, Et pour cet Effect de la part de la faction espagnole mesme a este Juge, que ce proiect cy Joinct ... [Nr. 1]⁶ seroit possible le seul et dernier Moyen d'y parvenir ... en le donnant au Comte Arese, et par apres l'autre ... [Nr. 2]⁷, selon l'intention des nostres, pourroit estre delivure a ... [V.Ex.] ... [avec] une suffisante Explication et pleine seurete du Contenu des ailliances et de la paix perpetuelle [1516] avec la Couronne de france. Ainsy qu'il a desia este approuve dans nostre dernier Conseil General [=Stadt- und Amtsrat], y Joignant une ample ...cation[?]⁸ requise Jugant que les susdits Contracts l'alliance et l'usage des troupes [- permanenter Vorwurf von Mailand/Spanien, die eidg. in Frankreich dienenden Truppen begingenden Transgressionen -] seroient suffisamment à l'abri, Ainsy qu'il est en Party dans Ce Proiect N.^{ro} 1. aussy substantiellement reservé, et par la beaucoup Esloigne de nos premiers sentiments, tant pour la Confirmation seule de la Pention reduite, que de l'observance desdits alliances, et principalement de ce qu'on a donne l'anne passe a ... [V.Ex.] Ce seroit possible. le seul moyen pour restablir le repos et tranquillite entre nous en la semblable forme que ... [Landammann und Landrat] de S[c]hwytz ont aussy faict. Mes seigneurs et superieurs ne Voulants sans le sceu et bon agreement de ... [V.Ex.] rien entreprendre, ils m'ont donné charge de l'informer par cet Expres, Et de la prier tres humblement, de Vouloir, s'il se peut, d'y Condescandre Pour cette bonne fin, de quoy Jls se tiendront Grandement obliges. Car si cela ne

se pourroit accomoder a l'amiable, Je ne pourrois pas Conseiller a V.Ex. de nous livrer la pention avant que ces Contrarietes ne soyent derechef Vuides devant nos hauts pouvoirs [gemeint den Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug] de l'un et l'autre Coste affin qu'on n'aye pas a Craindre un Echoch [=échec?] en quelque autre temps; Et puisque Ceux de la faction d'espagne meditent incessamment de nous attaquer encore une fois, Mes superieurs seront Jntentionnes de faire d'assembler dimanche Prochain les 4 Communes et hauts pouvoirs en leurs Lieux selon la Coustume, pour mettre fin a tout De sorte si ... [V.Ex.] ne Voudroit aucunement Consentir aux susdits Instances, Jl seroit tres necessaire, qu'elle luy laisse agreer, de mander de nouveau ses sentiments par cet Expres, a nostre Conseil et les Communes, avec assurances de faire payer la pention au plustost, en tel temps, ou Jour, Car on pourroit plus longtemps faire lang[u]ir nos Gens. Mais si par bonheur ces deux Proiects trouveroient Lieu aupres de V.Ex. Je serois de l'advis qu'elle ne fait point payer la Pention avant que l'argent d'espagne soit aux Mains de nostre Canton. Au reste Je prie ... de m'excuser si Je la moleste; Mon Veritable Zele pour l'interest de sa Ma.^{te} [L u d w i g XIV.] et pour nostre repos mesme, m'y a tant plus Convie, aussy bien que de rester toute ma Vie avec une Inviolable sincerete ...

Messieurs nos Amys⁹ se recommandent avec moy a la Continuation des bonnes Graces de ... [V.Ex.] avec offre des nostres humbles services".

1) Mit dem sog. Reduktionsinstrument sollten nicht bloss die span. Pensionszahlungen neu geregelt werden, sondern auch die Transgressionen gegenüber Spanien unterbunden werden, s. neben AH 56/87 auch AH 41/169 sowie AH 21/101, 102 und AH 56/73.

2) s. AH 56/73

3) Wort zerstört

4) Dieses Wort aus AH 61/93 ergänzt 5) Einschub teilweise zerstört

6) s. AH 30/133 sowie AH 61/83 Anm. 1

7) s. AH 30/134 sowie AH 61/83 Anm. 1

8) *F. C. A. H.*

9) Damit dürften die in AH 61/80 genannten Persönlichkeiten gemeint sein.

Konzept - AH 61, 168

95

1672 April 28., Turin

A

SCHREIBEN VOM [PATRIMONIAL IN SAVOYEN, GIOVANNI] MICHELE LEONARDI, AN RITTER [UND STATTHALTER¹ BEAT JAKOB I.] ZUR-LAUBEN, ZUG

Heute sei ihm von der "Camera de Conti di S.A.R. [Herzog K a r l E m a-